

# Sécurité publique

Rapport annuel  
**2018–2019**

**Sécurité publique**  
**Rapport annuel 2018-2019**

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2370-4 (imprimée)  
ISBN 978-1-4605-2372-8 (en ligne)

ISSN 2562-8488 (imprimée)  
ISSN 2562-850X (en ligne)

12493 | 2019.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## **Lettres d'accompagnement**

### **Du ministre à la lieutenante-gouverneure**

L'honorable Brenda Louise Murphy

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.,



L'honorable Carl Urquhart  
Ministre et solliciteur général

---

### **Du sous-ministre au ministre**

L'honorable Carl Urquhart

Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le Ministre.

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre

# Table de matières

Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Grandes priorités du gouvernement . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des opérations du Ministère . . . . .	10
Présentation générale des divisions et faits saillants . . . . .	11
Information financière . . . . .	18
Résumé des activités de recrutement. . . . .	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	22
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	23
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	25
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	26
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines . . . . .	27
Annexe B : Renseignements statistiques. . . . .	28

# Message du ministre

L'exercice 2018-2019 a présenté des défis pour le ministère de la Sécurité publique.

Nous serons nombreux à nous rappeler de 2018 comme étant l'année où les agents du service de police de Fredericton Sarah Mae Helen Burns et Lawrence Robert Costello ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Cette tragédie inimaginable est un brutal rappel des dangers auxquels les agents de la paix du Nouveau-Brunswick sont confrontés au quotidien.

Également en 2018, des milliers de résidents du Nouveau-Brunswick ont subi l'une des pires inondations jamais enregistrées. Plus d'un millier de personnes ont été contraintes d'évacuer, incertaines de ce qu'elles allaient retrouver au retour, tandis que d'autres, ayant choisi de rester, ont assisté à la montée des eaux dans leur maison.

C'est dans l'adversité que se révèle notre vraie nature, et les Néo-Brunswickois ont su démontrer leur force, leur compassion et leur résilience. J'ai été extrêmement ému par la façon dont les premiers intervenants ont travaillé sans relâche pour assurer la sécurité de la population, dont les bénévoles se sont mobilisés pour aider tant les voisins que de parfaits inconnus et dont la province dans son ensemble a pleuré ses héros tombés en service.

Ces temps difficiles mettent en évidence l'importance du travail du ministère de la Sécurité publique et le rôle que jouent tous les résidents du Nouveau-Brunswick dans la construction d'une province aussi sûre et sécuritaire que possible.

En collaboration avec l'équipe d'employés du ministère de la Sécurité publique, je me réjouis de faire du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

A handwritten signature in black ink, reading "Carl Urquhart". The signature is fluid and cursive, with a prominent flourish at the end.

L'honorable Carl Urquhart  
Ministre de la Sécurité publique

# Message du sous-ministre

Je suis fier de présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2019.

Cette année, le Ministère a finalisé un plan stratégique quinquennal axé sur l'excellence de la prestation des services et l'efficacité organisationnelle. Nos objectifs consistent à améliorer la sécurité et la résilience des collectivités et des citoyens, ainsi qu'à accroître la confiance dans les programmes et les services que nous offrons. Rien de tout cela ne peut être accompli sans une solide équipe d'employés dévoués et mobilisés. Les interventions et le professionnalisme de notre personnel dans la quasi-totalité des directions du Ministère lors de la crue printanière de 2018 illustrent bien l'importance de l'efficacité organisationnelle.

L'amélioration continue fait toujours partie de notre culture organisationnelle, alors que nous déployons des efforts pour trouver des moyens de mieux servir les Néo-Brunswickois tout en optimisant nos ressources et en pratiquant une saine gestion financière.

Je tiens à remercier tous les membres de notre personnel dans chacune des régions pour leur contribution de tous les jours à faire du Nouveau-Brunswick un endroit où vivre en toute sécurité.

A handwritten signature in black ink, reading "Mike Comeau". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre de la Sécurité publique

# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en oeuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

## Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

## Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

## Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

## Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

## Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

## Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

# Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le ministère de la Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- Le personnel du Ministère s'est mobilisé pour intervenir lors de l'inondation de la rivière Saint-Jean au printemps 2018, laquelle a touché environ 12 000 propriétés;
- Une partie du Programme d'aide financière en cas de catastrophe pour les dommages causés par les crues printanières de 2018 a été mise en oeuvre.
- Le Ministère a lancé un examen des services de police locaux et provinciaux afin de trouver des moyens d'améliorer la sécurité et de faciliter la collaboration;
- Des modifications législatives ont été apportées à la Loi sur les véhicules à moteur, augmentant les pénalités pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue;
- Trois enquêtes obligatoires du coroner ont donné lieu à huit recommandations concernant des pratiques de travail sécuritaires liées aux travaux d'usinage du bois et de menuiserie et à l'utilisation d'échelles;
- Des recommandations ont été présentées à la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique à la suite d'une analyse des besoins et d'un examen des pratiques exemplaires relativement aux agressions à caractère sexuel envers les enfants au Nouveau-Brunswick;
- À la suite d'un rapport de la vérificatrice générale, un groupe de travail, composé de membres du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Santé et des régies régionales de la santé, a été formé pour examiner et améliorer les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie dans les établissements correctionnels provinciaux.



# Mesures du rendement

Un cadre qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures du rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

<b>Gouvernement abordable et prêt à agir</b>	<b>Mesures</b>
Éliminer les déficits et réduire la dette	Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles. Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.
<b>Communautés dynamiques et viables</b>	<b>Mesures</b>
Meilleure qualité de vie	Pourcentage des ordonnances d'intervention d'urgence signifiées à l'intimé dans les 48 heures Offrir des services pour des cas à risque élevé ou en danger à l'aide du processus pilote de réponse communautaire coordonnée (RCC)

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Éliminer les déficits et réduire la dette

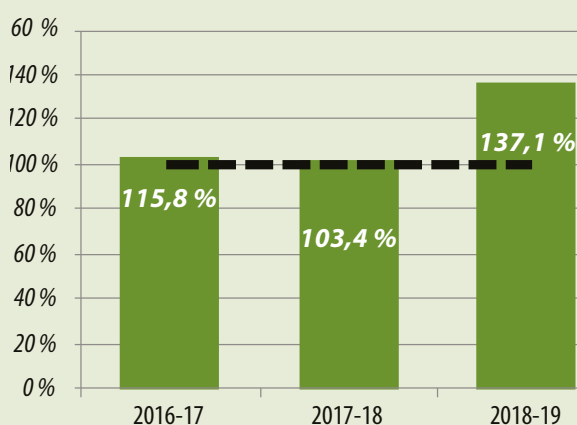
### Mesure

Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles.

### Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles



### Rendement général

Les dépenses ont dépassé les provisions budgétaires de 73,6 millions de dollars, en raison principalement des dépenses attribuables à des événements imprévus et non inscrites au budget incluant les inondations du printemps 2018 et les pluies abondantes de janvier 2019. Le budget d'aide financière en cas de catastrophe pour 2018-19 a été établi durant l'exercice financier précédent basé sur des coûts estimés et fondés sur des événements connus.

Cible : 100 %

Réel : 137,1 %

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur permet d'évaluer si le Ministère s'en tient au budget des dépenses établi au début de l'exercice financier. Il indique si le Ministère est en mesure de mettre en œuvre et de gérer les différentes décisions budgétaires qui font partie intégrante de son plan budgétaire des dépenses, même si certaines variables seront hors du contrôle du gouvernement (modifications comptables, inondations, etc.).

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le ministère de la Sécurité publique a déclaré un déficit de 73,6 millions de dollars dans son budget de fonctionnement. Ce déficit est essentiellement attribuable aux volets du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, principalement celui de la crue printanière de 2018.

Outre l'aide financière en cas de catastrophe, le Ministère n'a pas dépassé les limites de ses contraintes budgétaires, à raison de 100,8 %. Le mince excédent est en grande partie attribuable aux mesures d'urgence et aux exigences de financement liées aux matières dangereuses.

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Accroître les revenus

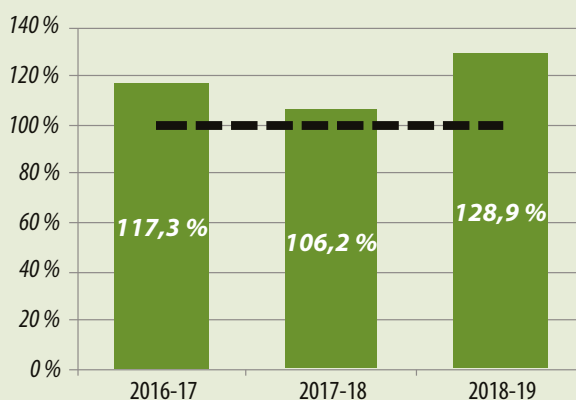
### Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles

### Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon à ce qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2018-2019, mais en fonction du rendement récent.

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles



### Rendement général

Les recettes réelles ont dépassé le budget de 55 millions de dollars en raison de l'augmentation des droits d'immatriculation et des contraventions en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* et des fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Cible : 100 %

Réel : 128,9 %

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer les recettes générales par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les recettes soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit que les recettes seront inférieures aux prévisions au cours de l'année. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

- Les fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe ont été supérieurs de 45,6 millions de dollars aux prévisions, principalement dû au redressement financier lié à l'événement de l'inondation 2019. En raison de l'importance de cet événement, le Ministère a demandé et obtenu une avance de fonds de 39 millions de dollars du gouvernement fédéral afin d'en atténuer les répercussions financières sur la province.
- L'impact continu des répercussions de l'augmentation des droits d'immatriculation en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* en septembre 2015 a entraîné des recettes supplémentaires de 3,7 millions de dollars.

## Communautés dynamiques et viables

### Objectif de la mesure

Meilleure qualité de vie

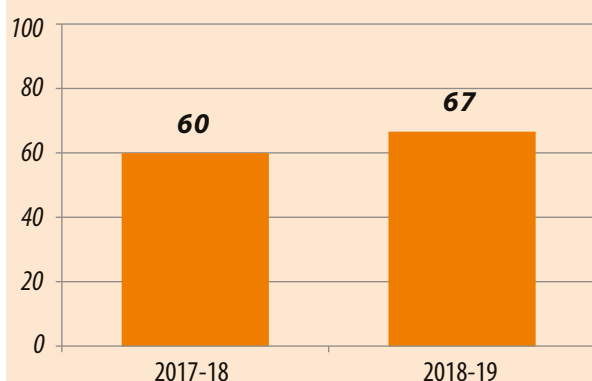
### Mesure

Renvois au programme de Réponse on communautaire coordonnée (RCC)

### Description de la mesure

Nombre des cas les plus préoccupants de violence entre partenaires intimes (VPI) aiguillés vers le programme pilote de RCC.

*Nombre de renvois des cas les plus préoccupants de VPI*



### Rendement général

Au cours du projet pilote de deux ans, le programme de RCC a permis d'assurer la gestion de 115 cas les plus préoccupants, lesquels constituaient 91 % des renvois au programme (n = 127), et illustre les souhaits et demandes de la clientèle en ce qui a trait aux services collaboratifs.

### Raison d'être de cette mesure?

La Réponse communautaire coordonnée (RCC) vise la protection des familles, particulièrement les femmes et les enfants, de tout nouvel acte de violence. Trop souvent, les examens des décès attribuables à la violence familiale recensent des schémas de facteurs de risque connus avant l'homicide, ainsi que des lacunes dans la collaboration des professionnels de la santé, des services sociaux et de la justice des diverses organisations. L'objectif de la RCC consiste à donner aux partenaires communautaires et de la justice les moyens d'agir pour travailler ensemble afin de mieux répondre aux besoins des femmes victimes dont les partenaires présentent un risque élevé de commettre un nouvel acte d'agression et

des femmes victimes à grand risque d'être assassinées par leur partenaire. Au moyen d'une approche centrée sur la personne, les équipes multi-organismes de RCC partagent des renseignements liés aux risques, coordonnent les services appropriés et collaborent à la planification de la sécurité et aux stratégies de gestion des risques. Elles surveillent la situation des personnes afin de détecter les faits importants susceptibles d'accroître le risque et le danger, et réagissent rapidement pour intervenir au niveau de risque.

Malgré le taux d'homicides le plus faible au pays, le Nouveau-Brunswick affichait le troisième taux le plus élevé de meurtres de femmes et de filles en 2018, après le Nunavut et le Yukon, et presque tous ces décès étaient dans le cadre de rapports intimes avec des hommes. Au Nouveau-Brunswick, non seulement le taux de femmes tuées par leur partenaire intime des provinces de l'Atlantique est-il le plus élevé, mais notre province a également le plus haut taux de victimes de crimes violents déclarés par la police par un partenaire intime au Canada atlantique. La violence entre partenaires intimes coûte 165 millions de dollars par année au Nouveau-Brunswick.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Dans le cadre de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick, le programme pilote de RCC a été lancé à deux endroits le 1<sup>er</sup> avril 2017. La Direction des services aux victimes du Ministère coordonne à l'échelle locale les équipes de RCC, composées des services de police, du ministère du Développement social, des régies régionales de la santé, du secteur de la violence familiale, afin de travailler avec les partenaires victimes. Des efforts sont en cours pour élargir la RCC afin d'amorcer le travail avec les partenaires violents en vue de les responsabiliser et de leur offrir des perspectives de changement pour maximiser la sécurité des partenaires victimes. Les ressources nécessaires sont en train d'être cernées pour un lancement du programme à l'échelle provinciale.

## Communautés dynamiques et viables

### Objectif de la mesure

Meilleure qualité de vie

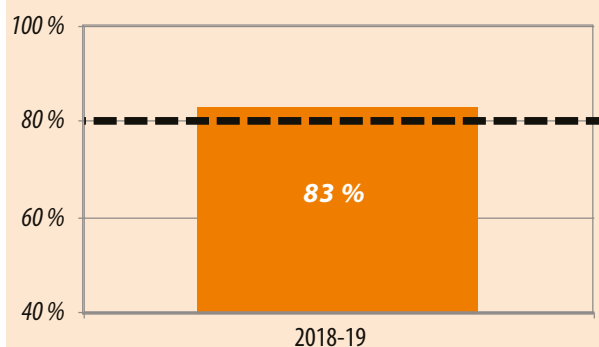
### Mesure

Pourcentage d'ordonnances d'intervention d'urgence (OIU) signifiées contre des intimés dans les 48 heures

### Description de la mesure

Une RCC est en vigueur dès l'acceptation de la demande, mais ne peut être appliquée jusqu'à la signification de l'ordonnance à l'intimé. Pour accroître la sécurité de la victime et veiller à la responsabilisation de l'intimé à l'égard de son comportement violent, il est important que l'intimé reçoive une copie de l'ordonnance le plus rapidement possible. Les shérifs ont la responsabilité de signifier une ordonnance d'intervention d'urgence dans les 48 heures de sa délivrance. Dans certains cas, la signification de l'OIU contre l'intimé dans les 48 heures n'est pas possible. L'intimé peut être inaccessible, le bureau du shérif peut ne pas être ouvert ou le shérif indisponible au moment où l'OIU y est acheminée, etc. Un objectif de service de 80 % tient compte de ces circonstances.

*Pourcentage des OIU signifiées à l'intimé dans les 48 heures*



### Rendement général

Les OIU ont été signifiées 83 % du temps dans les 48 heures.

Cible : 80 %

Réel : 83 %

### Raison d'être de cette mesure?

L'ordonnance d'intervention d'urgence (OIU) est un outil qui permet aux victimes de la violence d'un partenaire intime d'obtenir des recours et leur protection et celle de leur famille. Ces recours peuvent inclure des mesures de garde temporaire des enfants ainsi que donner l'usage exclusif de la résidence à la victime. En effectuant le suivi du temps qui s'est écoulé suite à la délivrance de l'(OIU), les shérifs sont d'avantage à l'écoute des besoins des victimes et leurs famille ainsi qu'examiner les barrières qui existent afin d'effectuer dans les plus court des délais.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les Services des shérifs ont tenu des réunions régionales dans l'ensemble de la province pour mettre en place les nouvelles mesures législatives. Il était prévu que les ordonnances d'intervention d'urgence reçoivent priorité dans les activités opérationnelles quotidiennes. Des rencontres régionales ont également été tenues à différents moments au cours de l'année pour discuter des progrès.

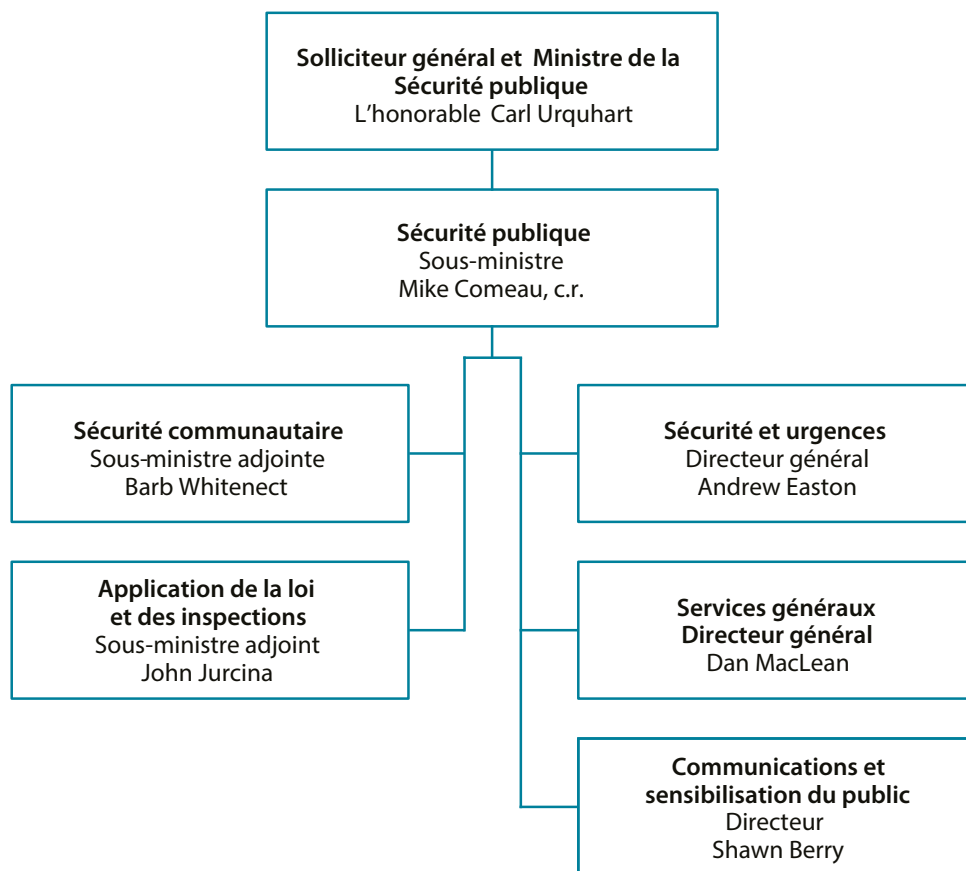
# Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

L'énoncé de mission du Ministère est le suivant : *Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.*

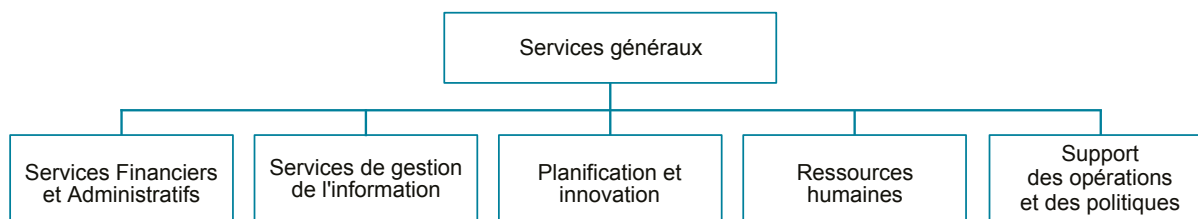
Le Ministère comptait 1 217 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une baisse comparativement au total de 1 134 employés lors de l'exercice précédent.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Présentation générale des divisions et faits saillants

## Division des services généraux



La **Division des services généraux** est chargée d'offrir aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, des ressources humaines, des services de gestion de l'information, de flotte de véhicules, de la gestion des installations et de la responsabilité.

La **Direction des finances et de l'administration** se charge d'assurer une direction financière auprès des hauts fonctionnaires, des gestionnaires et des employés du Ministère et mettre ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle s'occupe également de la gestion des installations et du parc de véhicules, du contrôle interne et de l'application des politiques et des modalités financières. La Direction participe activement à des projets d'amélioration continue, qui visent à simplifier la communication des renseignements et des processus afin de permettre aux gestionnaires du Ministère de prendre des décisions plus judicieuses.

La **Direction des services de gestion de l'information** est chargée d'offrir des services de gestion de l'information, de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de gestion des risques et des dossiers au Ministère, en plus de soutenir la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour ce dernier. De plus, la Direction assure l'harmonisation des objectifs opéra-

tionnels et des initiatives technologiques du Ministère en offrant des services de surveillance, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction de la planification et de l'innovation** se charge d'appuyer l'amélioration et la mise en œuvre du cycle de planification intégrée des activités du Ministère, qui comporte une orientation stratégique, la mobilisation des employés, la communication interne, la planification du travail, l'amélioration continue, l'évaluation du rendement et un cadre de responsabilisation.

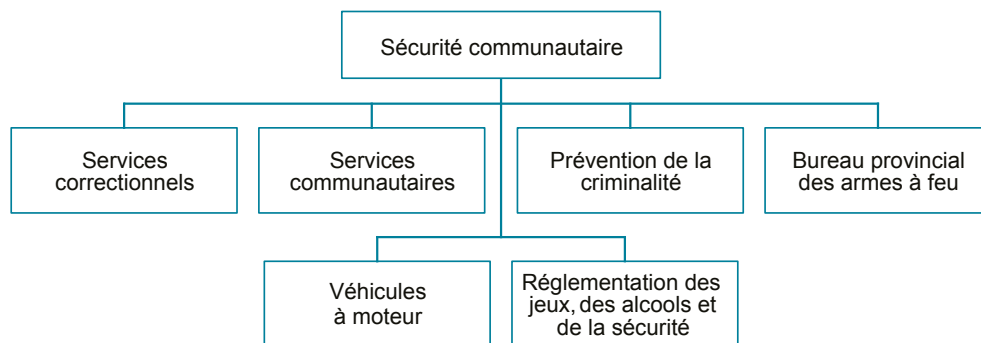
La **Direction des ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines, tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction du support des opérations et des politiques** assure le leadership et fournit son savoir-faire, ses conseils et son soutien relativement à la détermination, à l'analyse et à l'élaboration des projets de politiques et de programmes. La Direction fournit également des renseignements et des conseils en appui à l'élaboration de dispositions législatives et aux relations fédérales, provinciales et territoriales. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée*.

## Faits saillants

- ◆ Élaboration d'un plan stratégique pluriannuel pour communiquer et développer une vision du Ministère.
- ◆ Élaboration d'une stratégie de communication interne pour veiller à ce que les communications au sein du Ministère soient bien coordonnées, opportunes, gérées efficacement et adaptées aux besoins de tous les employés du Ministère en matière de renseignements.
- ◆ Élaboration d'un programme d'orientation des employés pour établir des relations avec les nouveaux employés et les orienter efficacement au sein de l'organisation.
- ◆ Élaboration de normes ministérielles concernant le parc, les uniformes, l'équipement, la formation, le recrutement, les politiques opérationnelles, la gestion de l'information et la technologie.

## Division de la Sécurité communautaire



La **Division de la sécurité communautaire** est chargée de la réglementation et de la prestation des programmes et des services qui contribuent à assurer la sécurité de la société en coordonnant les efforts de prévention de la criminalité dans la province, en fournissant des services aux contrevenants en établissement et en milieu communautaire, en fournissant des services aux victimes d'actes criminels, en s'occupant du système de permis et de licence des propriétaires et des marchands d'armes à feu et des champs de tir, en assurant la surveillance du système des permis de conduire et du processus d'immatriculation et d'inspection des véhicules à moteur, ainsi qu'en gérant le système de licence, de permis et d'enregistrement du secteur des alcools, des loteries et de la sécurité de la province. La Division s'occupe également de l'élaboration et de la promotion des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes pour la prestation et la réglementation des services partout au Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la

garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions communautaires et la garde en milieu ouvert ne conviennent pas. La Direction est également responsable de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation au Nouveau-Brunswick. De plus, elle assure la sécurité des collectivités en fournissant des programmes communautaires efficaces pour les personnes qui ont des démêlés avec la justice, ainsi qu'en élaborant et en promouvant des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches de prévention factuelles partout au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la Direction offre des programmes de déjudiciarisation pour les adolescents et les adultes, des services de gestion de cas de réhabilitation ainsi que des services d'intervention



auprès des adultes et des adolescents condamnés à une forme de surveillance correctionnelle dans la collectivité. Elle offre des services de placement sous garde en milieu ouvert pour les jeunes qui ont besoin, selon le niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. Elle administre des programmes et soutient des services destinés à assister les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

La **Direction de la prévention de la criminalité** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation. Elle assure la sécurité des collectivités en favorisant la mise sur pied de partenariats de collaboration avec des intervenants du milieu de la justice, de la santé, des services sociaux et de la collectivité. De plus, elle se charge de l'élaboration et de la promotion d'approches de prévention factuelles et rentables dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La Direction s'occupe de coordonner la recherche, la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la viabilité d'améliorations aux politiques et aux pratiques de prévention de la criminalité du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'édu-

cation et d'utilisation d'anti-démarrateurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

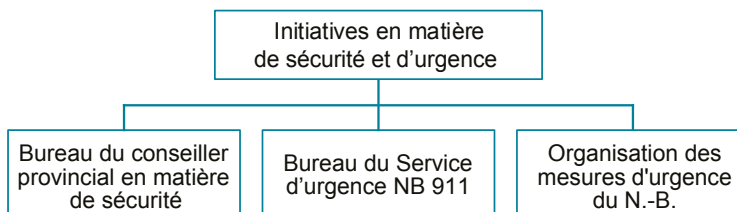
La **Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance de permis et de licences, ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteur*. Elle se charge notamment d'assurer la coordination auprès des inspecteurs, des enquêteurs, des ministères, des personnes morales, des organismes et des systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. La Direction est responsable de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino. Elle s'occupe aussi de renseigner et de sensibiliser le public à l'égard des secteurs de programme, de recevoir les plaintes, de recueillir les faits pertinents et de recommander le cas à un inspecteur ou à un organisme pour qu'une enquête plus poussée soit menée au besoin.

### Faits saillants

- ♦ Le documentaire intitulé *Le parcours des témoins silencieux : l'histoire de deux femmes* a été lancé en vue d'accroître la sensibilisation des Néo-Brunswickois sur la violence familiale, la violence entre partenaires intimes, ainsi que les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- ♦ Des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur les véhicules à moteur*, augmentant les pénalités pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue.
- ♦ Le modèle de réponse communautaire coordonnée a été mis à l'essai dans trois endroits pilotes pour traiter les cas les plus préoccupants de violence conjugale.

- ♦ Des recommandations ont été présentées à la Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique à la suite d'une analyse des besoins et d'un examen des pratiques exemplaires relativement aux agressions à caractère sexuel envers les enfants au Nouveau-Brunswick.
- ♦ À la suite d'un rapport de la vérificatrice générale, un groupe de travail, composé de membres de Sécurité publique, de la Santé et des régions régionales de la santé, a été formé pour examiner et améliorer les services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie dans les établissements correctionnels provinciaux.

## Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence



La **Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels, y compris les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

Le **Bureau du Service d'urgence NB 911** travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les

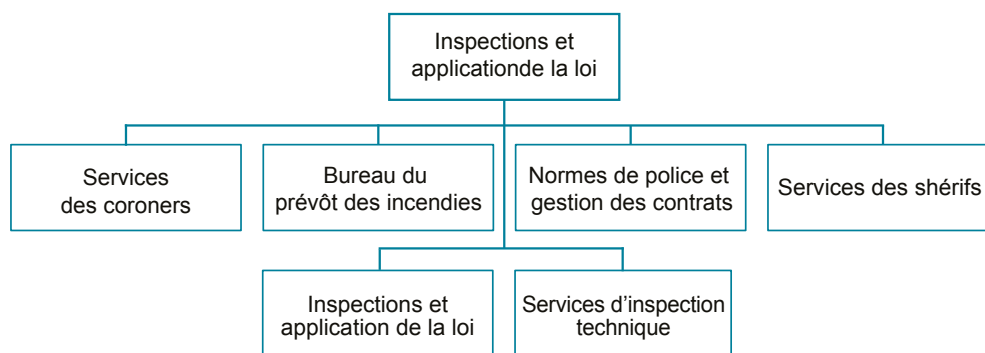
urgences lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick** (OMU NB) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

### Faits saillants

- ♦ Le personnel du Ministère s'est mobilisé pour intervenir lors de l'inondation de la rivière Saint-Jean au printemps 2018, laquelle a touché environ 12 000 propriétés.
- ♦ Une cellule du Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été mis en œuvre pour les dommages causés par la crue printanière de 2018.

## Division des inspections et de l'application de la loi



La **Division des inspections de l'application de la loi** veille à la sécurité de la société en fournissant des services d'inspection et d'application de la loi qui rendent nos routes, nos collectivités et nos sentiers hors route plus sécuritaires, en examinant des plans de sécurité-incendie, en effectuant des enquêtes et des inspections relatives aux incendies, ainsi qu'en s'occupant de l'élaboration et de la promotion de politiques, de normes, d'ententes et de partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick. La Division offre de l'expertise au chapitre des services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières et d'appareils à pression. Par l'intermédiaire du Bureau du coroner en chef, la Division enquête sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles. La Division est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice, de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal ainsi que des fonctions des agents de la paix.

La **Direction des services des coroners** est un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, la Direction mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies

et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel, avec efficacité, à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** contribue à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des éléments probants. La Direction doit également élaborer et promouvoir des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick, surveiller les services de gestion de contrats, soutenir la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice (conformément à la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*), de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal (saisie et vente, expulsions et mandats d'arrestation). Les Services des shérifs assument également les fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

La **Direction des inspections et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs et aux pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois. Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au *Code national de sécurité*, de l'application des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité. Les inspecteurs en santé publique et les inspecteurs agroalimentaires fournissent des services d'inspection, d'application de la loi, de délivrance de licences et de permis, ainsi que de surveillance de façon à protéger le public des risques pour la santé, à réduire les risques, à maintenir des milieux sains et à réduire l'incidence des maladies au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la salubrité alimentaire, de l'hygiène du milieu, de l'hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, de la qualité de l'eau, des

opérations des exploitations laitières et des abattoirs, de la préparation aux situations d'urgence et de la lutte contre les maladies transmissibles.

La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis.

### Faits saillants

- ◆ Un comité consultatif sur les normes de formation des services d'incendie a été mis sur pied afin de formuler des recommandations au prévôt des incendies du Nouveau-Brunswick sur les programmes et les normes relatives à la formation.
- ◆ Le Ministère a lancé un examen des services de police locaux et provinciaux afin de trouver des moyens d'améliorer la sécurité et de faciliter la collaboration.
- ◆ Le Bureau du prévôt des incendies a établi un partenariat avec le médecin hygiéniste en chef pour sensibiliser les Néo-Brunswickois aux dangers de l'empoisonnement au monoxyde de carbone et à la prévention des préjudices.

- ◆ Les agents d'application des lois ont pris part à l'opération internationale RoadCheck, un événement multi-organisme annuel de 72 heures qui vise à déceler diverses infractions liées à la sécurité des véhicules utilitaires.
  - ◆ Trois enquêtes obligatoires du coroner ont donné lieu à huit recommandations concernant des pratiques de travail sécuritaires liées aux travaux d'usinage du bois et de menuiserie et à l'utilisation d'échelles.
-

# Information financière

## Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par poste primaire

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	81 038 000	581 000	81 619 000	81 436 000	(183 000)
Autres services	104 061 000	525 000	104 586 000	111 712 000	7 126 000
Fournitures et approvisionnement	3 439 000	-	3 439 000	4 843 000	1 404 000
Biens et matériel	141 000	-	141 000	315 000	174 000
Contributions et subventions	1 573 000	-	1 573 000	1 613 000	40 000
Frais de la dette et autres frais	9 361 000	-	9 361 000	73 779 000	64 418 000
Contre-recouvrements	(2 230 000)	-	(2 230 000)	(1 580 000)	650 000
<b>Total</b>	<b>197 383 000</b>	<b>1 106 000</b>	<b>198 489 000</b>	<b>272 118 000</b>	<b>73 629 000</b>

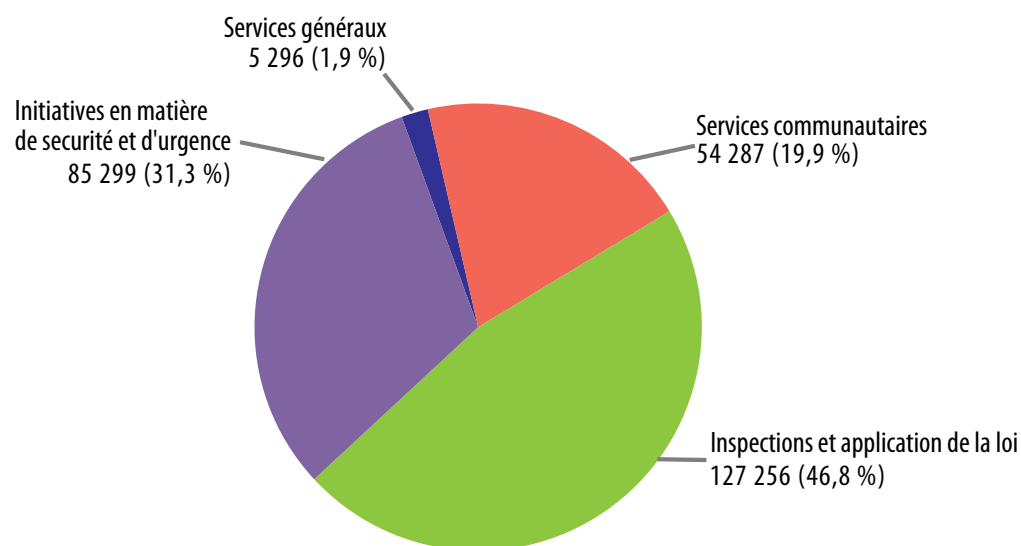
Les dépenses réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 73,6 millions de dollars. Il s'agit du résultat d'événements imprévus au budget et inattendus, notamment les inondations du printemps 2018 et les fortes pluies de janvier 2019. Le budget pour l'aide financière en cas de catastrophe pour l'exercice 2018-2019 a été établi lors du précédent exercice financier en fonction d'une prévision des coûts d'événements prévus.

## Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services généraux	5 646 000	1 000	5 647 000	5 276 000	(371 000)
Sécurité communautaire	53 834 000	547 000	54 381 000	54 287 000	(94 000)
Application de la loi et des inspections	125 865 000	558 000	126 423 000	127 256 000	833 000
Initiatives en matière de sécurité et d'urgence	12 038 000	-	12 038 000	85 299 000	73 261 000
<b>Total</b>	<b>197 383 000</b>	<b>1 106 000</b>	<b>198 489 000</b>	<b>272 118 000</b>	<b>73 629 000</b>

Les dépenses réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 73,6 millions de dollars. Il s'agit du résultat d'événements imprévus au budget et inattendus, notamment les inondations du printemps 2018 et les fortes pluies de janvier 2019. Le budget pour l'aide financière en cas de catastrophe pour l'exercice 2018-2019 a été établi lors du précédent exercice financier en fonction d'une prévision des coûts d'événements prévus.



### Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire – État de la situation par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Autres taxes	3 300 000	3 718 000	418 000
Produits de placements	56 000	64 000	8 000
Licences et permis	143 776 000	147 582 000	3 806 000
Ventes de biens et services	24 866 000	24 895 000	29 000
Amendes et intérêts de pénalités	5 158 000	4 764 000	(394 000)
Recettes diverses	66 000	(85 000)	(151 000)
Subventions conditionnelles – Canada	12 763 000	64 015 000	51 252 000
<b>Total</b>	<b>189 985 000</b>	<b>244 953 000</b>	<b>54 968 000</b>

Les revenus réels ont dépassé les montants budgétés de 55 millions de dollars. Cela est attribuable aux frais plus élevés que prévu dans le cadre de la *Loi sur les véhicules à moteur*, et aux recouvrements fédéraux liés à la crue printanière de 2018.



# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2018-2019 du ministère de la Sécurité publique.

Le Ministère a lancé 27 concours, soit 15 concours publics et 12 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"><li>• un degré élevé d'expertise et de formation,</li><li>• un degré élevé de compétences techniques,</li><li>• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.</li></ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Ce programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	4
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Ces employés permanents font partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	15(1)	15
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(a)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(b)	0

Aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
12	Loi concernant le montant supplémentaire exigé en vertu de la <i>Loi sur les services aux victimes</i> <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2019/Chap-4.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2019/Chap-4.pdf</a>	Le 29 mars 2019	Les dispositions législatives ont été modifiée afin de permettre au tribunal de renoncer à infliger une suramende compensatoire dans les cas où les contrevenants démontrent qu'une telle amende leur causerait un préjudice injustifié.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 83-42 – Règlement général – Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 18 décembre 2018	Des modifications ont été apportées à la <i>Loi</i> et au règlement pour instaurer un régime de réglementation visant la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue qui reprend dans la mesure du possible celui de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Il fournira plus d'outils pour l'application de la loi afin d'intervenir auprès des conducteurs qui prennent le volant alors que leurs facultés sont affaiblies par la drogue ou par l'alcool.

Les lois et règlements relevant du ministère de la Sécurité publique sont accessibles à partir du lien suivant : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=20>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Dans le plan d'action ministériel qu'il a présenté aux Affaires intergouvernementales, le ministère de la Sécurité publique a élaboré des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) énoncés dans le plan en matière de langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

## Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

Objectifs pour 2018-2019 :

- Offrir des services bilingues au premier point de contact.
- Veiller à ce qu'il y ait un équilibre des capacités linguistiques afin de fournir des services dans les deux langues officielles;
- Veiller à ce que des affiches bilingues soient installées au premier point de contact.
- S'assurer que le personnel comprend les exigences en ce qui a trait aux messages vocaux bilingues.
- Veiller à ce que la correspondance soit rédigée dans la langue choisie par le client

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de service;
- Les profils linguistiques ont fait l'objet d'un examen et ont été mis à jour au besoin;
- La politique sur la langue de service a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- La correspondance se fait dans la langue choisie par le client.

## Axe 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

Objectifs pour 2018-2019 :

- S'assurer que les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé.
- Demander aux employés, au moment de leur embauche, dans quelle langue ils préfèrent que leur ordinateur soit configuré.
- S'assurer que les employés ont la possibilité d'utiliser la langue de leur choix lors des réunions

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Au moment de l'embauche, les nouveaux employés doivent indiquer leur langue de préférence pour les communications orales et écrites.
- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de travail;
- La politique sur la langue de travail a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Les gestionnaires mènent les évaluations du rendement dans la langue choisie par l'employé.

- Au cours de leur orientation, les employés doivent indiquer la langue dans laquelle ils préfèrent que leur ordinateur soit configuré.
- La formation est offerte dans les deux langues officielles.
- Les employés qui souhaitent améliorer leur langue seconde sont encouragés à la pratiquer en milieu de travail.
- Les communications émanant du Ministère sont produites dans les deux langues officielles.
- Deux fois par année, des conseils pédagogiques sur les deux langues officielles sont ajoutés au bulletin du Ministère.
- Le souper annuel de reconnaissance a été animé dans les deux langues officielles et les deux langues sont utilisées lors des assemblées régionales.

### **Axe 3**

Les moyens stratégiques pris pour s'assurer que le Ministère a tenu compte des réalités des communautés des langues officielles de la province sont les suivants :

Les alertes d'urgence provenant du Ministère sont communiquées à la population du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles par le truchement de différents réseaux sociaux, de la radio, des stations de télévision et de dispositifs sans fil compatibles avec le Système national d'alertes au public.

### **Axe 4**

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

Objectifs pour 2018-2019 :

- Sensibiliser les nouveaux employés au sujet des politiques sur la langue de travail et sur la langue de service et rappeler aux employés actuels leurs obligations lors de leurs réunions annuelles de planification des tâches.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Le Ministère a exigé de tous les employés qu'ils effectuent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service.
- Il a été demandé aux employés actuels qui ne l'avaient pas encore fait de terminer les modules iLearn du GNB sur la langue de travail et la langue de service.
- Tous les employés ont été informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation et/ou lors de leurs réunions de planification des tâches.
- Le bulletin des langues officielles est circulé à tous les employés.
- Les employés ont reçu le lien vers le site intranet pour un accès facile aux politiques sur les langues officielles, à la trousse à outils, aux outils de rédaction, à la *Loi sur les langues officielles*, etc.

#### **Conclusion:**

Le Ministère a poursuivi son travail pour atteindre les objectifs du plan d'action sur les langues officielles. Des efforts soutenus pour sensibiliser les gens et les ministères à nos obligations envers les langues officielles ont été réalisés. De plus, 15 employés ont suivi une formation en langue seconde offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

## Section 1

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations		Mesures prises
	Total	Adoptées	
<p><i>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes, volume 1, chapitre 3.</i></p> <p>– Avis au ministère de la Sécurité publique, en consultation avec le ministère de la Santé, d'élaborer des solutions complètes aux recommandations du rapport. Cela comprend la responsabilité des services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux. Cela inclurait également la collaboration, le partage de données entre les ministères pour cerner les besoins des établissements, l'élaboration de plans de traitement et de prestation de services, les outils de dépistage, la formation du personnel et l'intégration des pratiques exemplaires en ce qui a trait à la prise en charge des détenus.</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3f.pdf</a></p>	14	14	Les deux ministères formeront un comité de travail composé de représentants des deux ministères, et des régies régionales de la santé. Le comité de travail doit élaborer des solutions complètes répondant aux recommandations du rapport.

## Section 2

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
<p>Surveillance des jeux à des fins de charité, 2016 Volume 1</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l'admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf</a> (page 83)</p>	1	1
<p>Application de la loi contre les TLV, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique surveille plus activement et applique la loi en vue de réduire ou d'éliminer les TLV non autorisés. Cela pourrait inclure l'établissement de cibles mesurables et l'évaluation des résultats par rapport à des objectifs énoncés pour réduire ou éliminer l'existence de TLV non autorisés</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf</a> (page 109)</p>	1	1
<p>Réclamations pour les inondations de 2008, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique s'engage à compléter toutes les demandes en suspens dès que possible afin d'assurer la réception en temps opportun du financement provenant du gouvernement fédéral.</p> <p><a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf</a> (page 151)</p>	1	1
<p>Comptabilisation et la documentation des estimations, 2014 Volume 1</p> <p>– Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf</a> (page 82)</p>	1	1

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

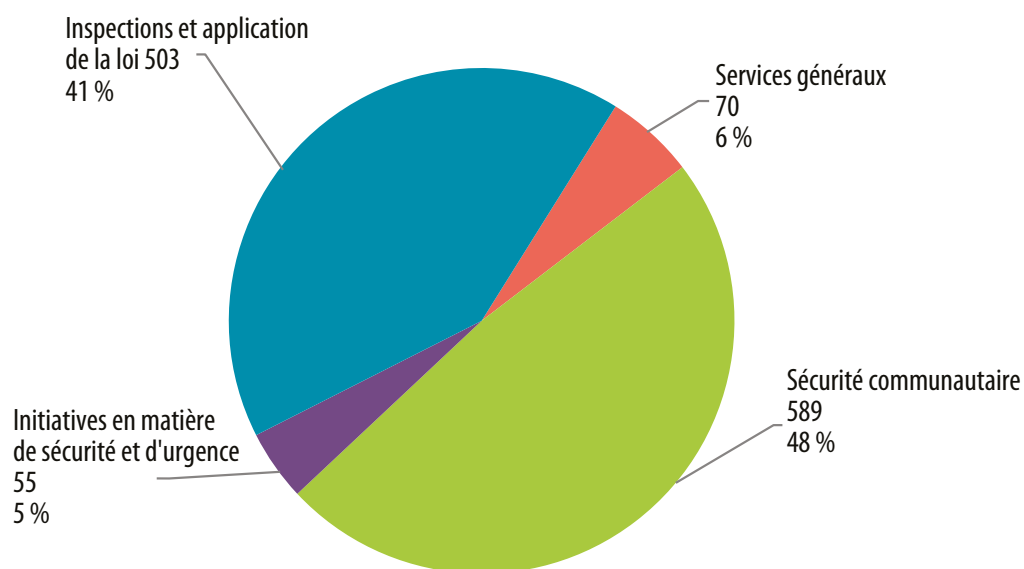
Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un surveillant ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2018-2019.

# Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel à des postes permanents et temporaires *		
Type	2018-2019	2017-2018
Postes permanents	1 139	1 010
Postes temporaires	78	125
<b>Total</b>	<b>1 217</b>	<b>1 134</b>

\* Ne comprend pas les employés occasionnels

Remarque : Les données pour 2017-2018 ont été révisées pour refléter la réorganisation du gouvernement.



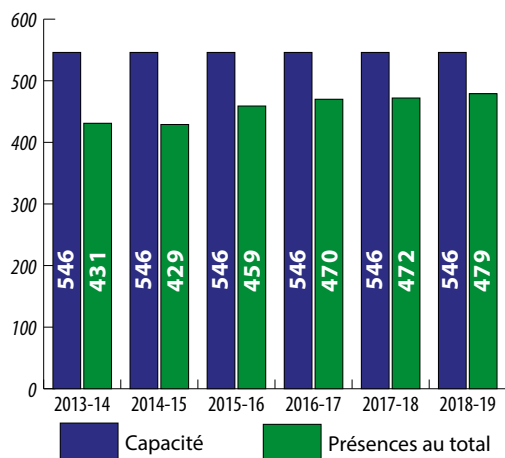
# Annexe B : Renseignements statistiques

Sécurité communautaire	2017-2018	2018-2019
<b>Services communautaires</b>		
<b>Services communautaires aux contrevenants adultes</b>		
Rapports présenticiels demandés	2 242	2 482
Nombre d'admissions :		
Programme de mesures de rechange	699	443
Programme d'option-amende	79	65
Programme de travaux communautaires	104	123
Placés en probation	1 513	1 612
Peine avec sursis	482	488
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	219	237
Volume de cas moyen par mois :	2 254	2 314
<b>Services communautaires aux jeunes contrevenants</b>		
Rapports présenticiels	286	261
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	308	286
Programme de travaux communautaires	26	31
Placés en probation	145	150
Programme de réadaptation intensive	24	8
Ordonnance différée de placement et de surveillance	37	23
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	31	23
Garde en milieu ouvert	19	15
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	34	40
Volume moyen par mois		
Volume de cas moyen par mois :	205	240
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	5	5
<b>Services aux victimes</b>		
Victimes dirigées vers les Services aux victimes	6 079	6 708
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	873	795
Services de counseling à court terme	583	649
Services de counseling post-traumatique	203	100
Indemnisation des victimes d'actes criminels	711	768
<b>Services en établissement</b>		
<b>Établissements correctionnels provinciaux pour adultes</b>		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	3 707	4 008

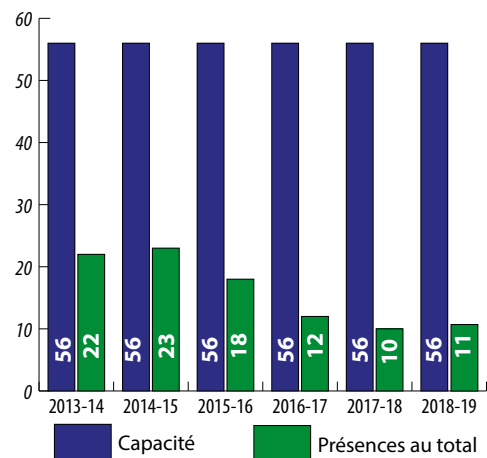


Sécurité communautaire	2017-2018	2018-2019
Peines de garde ordonnées	1 854	1 924
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 360	1 604
Programme d'absence temporaire	160	149
Centre résidentiel communautaire Island View	80	88
<b>Services pour adolescents mis sous garde</b>		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	184	176
Détentions préventives	140	130
Ordonnances de placement et de surveillance	21	20
<b>Dénombrement quotidien moyen</b>		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	145	142,1
Centre correctionnel régional du Sud-Est	137	156
Centre correctionnel régional de Dalhousie	73	72,6
Centre correctionnel régional du Madawaska	68,1	56,6
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	48,4	49,2
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	9,5	10,7
	481	487,2

Établissements provinciaux pour adultes  
Dénombrement quotidien moyen  
Tendance 6 ans

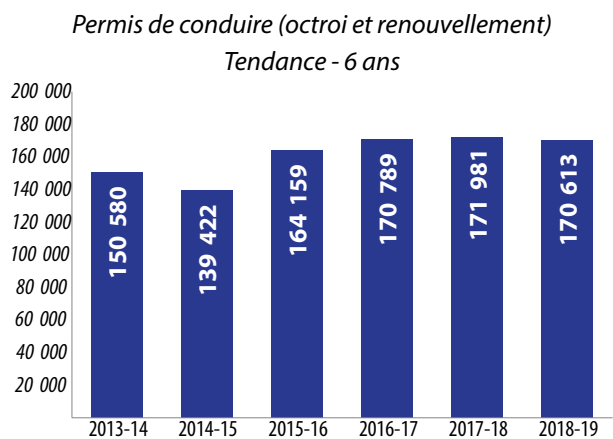
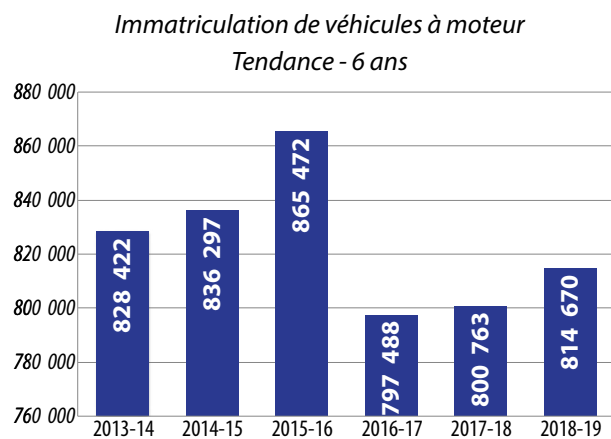


Centre pour jeunes du N.-B.  
Dénombrement quotidien moyen  
Tendance 6 ans



Sécurité communautaire	2017-2018	2018-2019
<b>Réglementation des jeux</b>		
Licences d'alcool	2 269	2 309
Permis d'alcool	1 435	1 387
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 298	1 403
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 058	1 145
Licences de distribution de films et de vidéos	459	397
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 979	2 042
Licences de brocanteurs	103	100
Licences de fabricants	88	103
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	542	619
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	222	219

Sécurité communautaire	2017-2018	2018-2019
<b>Services des véhicules à moteur</b>		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	171 981	170 613
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	56	47
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	8,276	8,430
Immatriculation de véhicules à moteur	800,763	814,670
Plaque de motocyclette pour anciens combattants	506	578
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	26,523	25,467
Clients Interlock	214	249
Concessionnaires garages et postes de vérification	2,029	2,123
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	26	29
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	7	9
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	103	108
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	20	16
Écoles de conduite de motocyclette	6	8
Permis d'instructeur en conduite à motocyclette	26	49
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées	30	15



Sécurité communautaire	2017-2018	2018-2019
<b>Bureau provincial des armes à feu</b>		
Champs de tir inspectés	12	18
Champs de tir respectant la norme provinciale	9	7
Champs de tir ayant dû être réinspectés	3	11
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	4 954	4 480
Examen de transferts d'armes à feu	1 866	1 823

<b>Initiatives en matière de sécurité et d'urgence</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>
<b>Organisation des mesures d'urgence</b>		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103	103
Aide à la planification à des collectivités	88	112
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	25	29
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	160	181
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	4	11
Propriétaires ayant signalé des dommages	104	2 851
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	113	1 432
<b>Bureau du Service d'urgence NB 911</b>		
Nombre d'appels au 911	184 199	194 378
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	61	42
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	1 162	1 028

<b>Inspections et application de la loi</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>
<b>Service des coroners Année civile</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1 605	1 662
<b>Bureau du prévôt des incendies</b>		
Incendies signalés	3 266	3 543
Interventions non liées à des incendies	29 396	28 265
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	140	118
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	3 379	2 953
Par les assistants locaux	3 565	4 148
Nombre total d'inspections	6 944	7 101
Plans de bâtiment examinés	442	560
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	58	100
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	352	350
Examens provinciaux des pompiers	1 882	1 814
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	133	2 195
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	32 662	31 808
<b>Services d'inspection et d'application de la loi</b>		
<b>Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi</b>		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	751	568
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	235	217
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	453 821	381 571
Inspections effectuées	15 887	17 809
Accusations portées	5 441	5 079
Avertissements donnés	4 191	4 052
Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	378	299
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	15	19

<b>Services d'inspection et d'application de la loi</b>		
<b>Code national de sécurité</b>		
Transporteurs	466	388
<b>Application des lois sur les véhicules hors route</b>		
Véhicules hors route inspectés	13 288	10 508
Appels de service	4 181	3 285
Kilomètres sur des sentiers	46 695	36 506
Accusations portées	535	335
Avertissements donnés	460	329
Points de contrôle	2 619	2 165
<b>Section des inspections et des enquêtes</b>		
<b>Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis</b>		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	3 357	2 570
Loteries	1 665	1 446
Vente de tabac aux mineurs	919	822
Films et vidéos	61	43
Brocanteurs	19	18
Détectives privés	26	17
Endroits sans fumée	2 641	1 086
Inspections des véhicules à moteur	1 179	1 328
Appareils de jeu	1 646	1 196
Vérifications des appareils de jeu	168	175
Taxe sur le tabac	489	477
Inspections des opérations du casino	533	491
Vérifications des opérations du casino	267	215
<b>Sécurité des communautés et des voisinages</b>		
Enquête sur les plaintes publiques	168	152
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	42	84
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	42	84
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	134	152
<b>Unité d'enquête générale</b>		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	57	49
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	12	21
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	28	27
Dossiers réglés devant les tribunaux	29	34
<b>Unité de lutte contre la contrebande</b>		
Nombre total de dossiers ouverts	53	40
Nombre de saisies	30	30
Nombre de poursuites	24	17
Signalements à Échec au crime	108	85

<b>Inspections et application de la loi</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>
<b>Conservation</b>		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	875	613
Cours d'eau et habitat du poisson	39	42
Coupe de bois illégale	224	160
Autre ( <i>Loi sur les véhicules hors route, Loi sur les incendies de forêt, etc.</i> )	2 371	2 349
<b>Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires</b>		
<b>Salubrité des aliments</b>		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	895	504
Moyen	4 161	3 810
Faible	1 556	2 693
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	6 612	7 007
Nombre de permis délivrés	4 409	3 550
Nombre de permis révoqués	4	6
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	633	362
Inspections de fournisseurs d'aliments temporaires ou événement spéciaux non-licenciés	451	690
<b>Services agro-alimentaires</b>		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	2 373	2 261
Inspections de fermes laitières		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	128	193
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	257	276
Nombre de pénalités imposées	0	0
Nombre d'inspections par les Préposés au classement du lait en citerne	20	37
Nombre d'inspections de camions-citernes	22	29
<b>Qualité de l'eau</b>		
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable		
Nombre d'échantillons analysés	3 157	11 306
Nombre d'ordres de faire bouillir l'eau	226	211
Sources privées d'approvisionnement en eau potable		
Échantillons de puits privés soumis	12 628	6 140
Propriétaires de puits privés contactés	2 304	2 132
Qualité de l'eau à des fins récréatives		
Nombre de sites surveillés	47	37
Nombre de plages fermées	2	8
<b>Écosalubrité et salubrité communautaire</b>		
Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place		
Évaluation des demandes	1 508	1 484
Inspections	975	951
Qualité de l'air		
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur	99	68
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement	192	404
Santé en établissement		
Inspections de foyers de soins spéciaux	559	569
Inspections de garderies	702	732

<b>Inspections et application de la loi</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>
<i>Loi sur les endroits sans fumée</i>		
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	93	88
<b>Services d'inspection technique</b>		
Inspections effectuées	23 742	23 760
Plans examinés ou enregistrés	1 814	2 150
Installation permis délivrés	17 460	17 446
Licences délivrées ou renouvelées	13 686	14 396
Permis d'exploitation	18 730	17 916
Examens administrés	2 158	2 250
<b>Services des shérifs</b>		
Personnes transportées	26 035	27 249
Personnes sous garde	17 134	17 877
<b>Ordonnances d'exécution</b>		
Évictions/ordonnances de saisie	496	642
Ordonnance de saisie et de vente	490	673
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes*	N/A	118

\*Nouvelle mesure de protection relative à l'IVPI en 2018-2019

## Statistiques sur la criminalité <sup>(1)</sup>

	2017	2018	Pourcentage de variation
Taux de criminalité	5 127	5 301	3,4 %
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	37 %	35 %	-6,3 %
Indice de gravité de la criminalité <sup>(2)</sup>	69	72	4,4 %
Taux de criminalité chez les adultes	1 378	1 382	0,3 %
Taux de criminalité chez les jeunes	3 741	3 450	-7,8 %
Taux de crimes violents	1 265	1 325	4,8 %
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	61 %	56 %	-7,9 %
Taux de crimes contre les biens	2 926	3 041	3,9 %
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	19 %	18 %	-6,0 %
Taux de vol de véhicules à moteur	157	171	9,3 %
Taux d'introduction par effraction	475	451	-5,1 %
Taux d'homicide	1.30	1.69	30,0 %
Taux d'agression sexuelle	67	75	11,5 %
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	59 %	49 %	-17,7 %
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	3.5	4.8	36,4 %
Taux de vols qualifiés	28	27	-2,4 %
Taux de conduite avec facultés affaiblies	235	238	1,3 %

Remarque : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

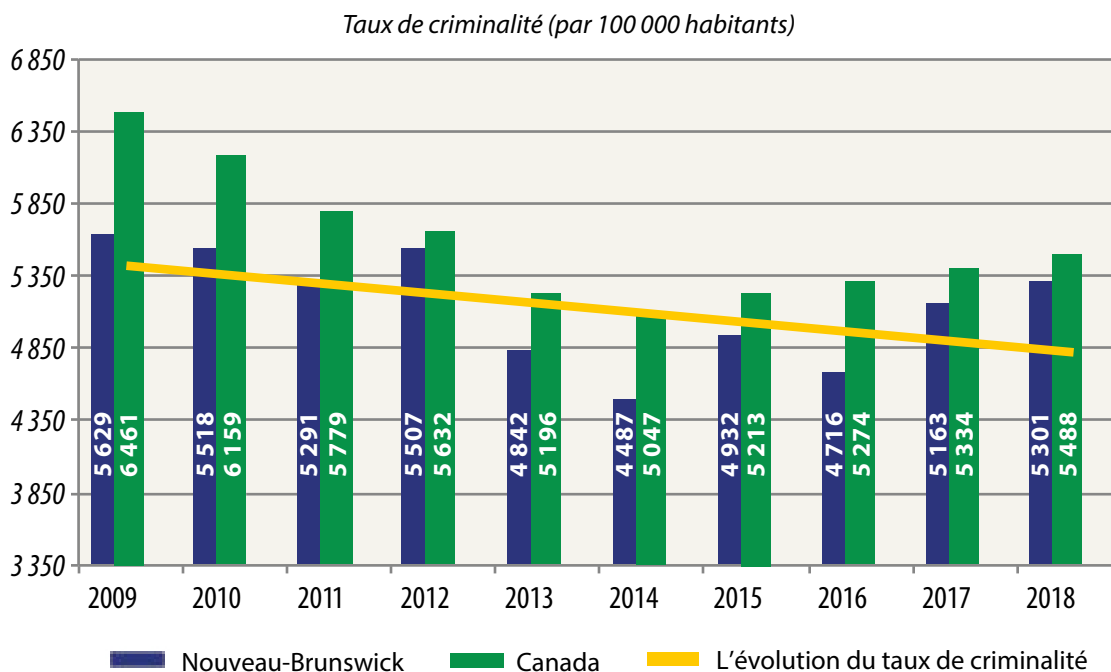
(1) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées

(2) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré

## Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

**Pourquoi cela a-t-il de l'importance?** Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel



En 2018, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 5 301 par 100 000 habitants. On a observé une tendance à la baisse du taux de criminalité au Nouveau-Brunswick au cours des dix dernières années. Cette tendance se poursuit. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime